



PREFET DES ALPES-MARITIMES

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Nice, le 21 octobre 2016

A CASA
Direction Environnement
449 route des Crêtes
BP43

06901 Sophia Antipolis

Objet : Visite d'inspection du 20 octobre 2016 – Déchetterie Vallauris – site les Tuilières à Vallauris
PJ : Rapport de l'inspection des installations classées référencé Nice-Sub05/KV/2016.147

Monsieur le Vice-Président Délégué à la Gestion des Déchets,

Le 20 octobre 2016, j'ai procédé à une visite d'inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de cette inspection qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L.514-5 du code de l'environnement.

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à :

PREFET DES ALPES MARITIMES
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général
Boulevard du Mercantour - 06286 NICE cedex 3

Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président Délégué à la Gestion des Déchets, l'assurance de ma considération distinguée.